



## DELIBERATION N°2023/12/154 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### **OBJET**

**Port de Gallician : Tarifs  
d'alimentation en eau et électricité  
pour les contrats d'amarrage de  
longue durée à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier 2024**

Séance du 12 décembre 2023  
Date de convocation : 6 décembre 2023  
Membres en exercice : 37  
24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Annick CHOPARD, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Katy GUYOT
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

### **Absentes excusées**

- Mesdames Véronique BENEZET et Francine CHALMETON, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## RAPPORTEUR : André BRUNDU

### EXPOSE

Le port de Gallician propose l'alimentation en eau et électricité à tous les bateaux amarrés et payant une redevance au sein de la concession.

Par délibération n°2015/12/108 du 15 décembre 2015 relative aux tarifs d'alimentation électrique et eau pour les emplacements équipés de sous-compteurs individuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le conseil de communauté a acté la tarification au réel de la consommation des fluides pour l'emplacement des péniches hôtel, alors équipé de compteurs divisionnaires.

Par la délibération n°2016/11/91 du 16 novembre 2016 relative à la tarification du Port de plaisance au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la tarification au réel de la consommation des fluides est étendue à l'ensemble des contrats d'amarrage annuels, d'hivernage et au mois.

La dernière révision tarifaire a été approuvée par la délibération n°2019/09/110 du 25 septembre 2023 relative aux tarifs d'alimentation électrique et eau pour les contrats d'amarrage de longue durée.

Aussi, au regard de l'évolution des modalités de fourniture d'énergie et d'eau telles que conclues par la Communauté de communes et des consommations constatées en 2023, il est proposé de modifier les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de les faire évoluer comme suit :

Electricité :

Période	Nb de kWh consommés	Montant de la facture (en € HT)
18/03 au 16/04/2023	3 682	1 107,01 €
18/05 au 16/06/2023	3 579	997,6 €
17/06 au 17/07/2023	17 710	4 677,43 €
18/07 au 17/08/2023	4 463	1 209,37 €
<b>Total Electricité consommée</b>	<b>29 434</b>	<b>7 991,41 €</b>

<b>Proposition tarification ELECTRICITE au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	
<b>Prix en € HT / KWh</b>	<b>0,2715 €</b>

Eau :

	Nb de m <sup>3</sup> consommés	Montant de la facture (en € HT)
1 <sup>er</sup> semestre 2023	1 412	1 154,35 €
2 <sup>ème</sup> semestre 2023	706	1 924,23 €
<b>Total eau consommée</b>	<b>2118</b>	<b>3 078,58 €</b>

<b>Proposition tarification EAU au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	
<b>Prix en € HT / m<sup>3</sup></b>	<b>1,4535 €</b>

## **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N° 2023/03/35 du 29 mars 2023 adoptant le Budget annexe du port de Gallician 2023 de la Communauté de Communes ;

**Vu** la délibération n°2015/12/108 du 15 décembre 2015 relative aux tarifs d'alimentation électrique et eau pour les emplacements équipés de sous-compteurs individuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** Par la délibération n°2016/11/91 du 16 novembre 2016 relative à la tarification du Port de plaisance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la délibération n°2019/09/110 du 25 septembre 2019 relative tarifs d'alimentation électrique et eau pour les contrats d'amarrage de longue durée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

**Vu** l'avis de la Commission Développement Touristique du 23 novembre 2023 ;

**Vu** l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 27 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire en date du 05 décembre 2023 ;

### **Il est proposé au Conseil de communauté :**

- d'APPROUVER les tarifs proposés applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023



ID : 030-243000593-20231212-DL2023\_12\_154-DE

